

**DÉLIBÉRATIONS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D11-2018

Séance du 22/02/2018 – Convocation du 13 février 2018

Compte rendu affiché le 26 février 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Xavier LAURE

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Andrée MANGUELIN par Pascal NICOT ; Philippe BIRKER par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Création opérations équipements : Réhabilitation COSEC, Projet Cinéma, Grange à Paille**

Les Collectivités Territoriales ont la possibilité de créer des opérations d'équipement. La norme budgétaire et comptable M14 permet de créer des opérations d'équipement qui fonctionnent comme un chapitre budgétaire. Les opérations d'équipement peuvent être créées à l'initiative de la collectivité.

Il est rappelé que la commune a pour projets la réhabilitation du COSEC et de la grange à paille, mais aussi un projet de reconstruction du cinéma. Ces programmes étant d'un montant conséquent pour la commune et afin de suivre au plus près les dépenses liées à ces programmes d'investissement, il est proposé de créer les opérations suivantes :

- 94 : Réhabilitation COSEC
- 95 : Projet Cinéma
- 96 : Réhabilitation Grange à Paille

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme budgétaire et comptable M14,
- VU le Budget Primitif 2018,
- **APPROUVE la création d'une opération d'équipement « 94 – Réhabilitation COSEC »,**
- **APPROUVE la création d'une opération d'équipement « 95 – Projet Cinéma »,**
- **APPROUVE la création d'une opération d'équipement « 96 – Réhabilitation Grange à paille »,**
- **DIT que ces opérations sont considérées comme un chapitre budgétaire en vertu de la norme budgétaire et comptable M14,**
- **AUTORISE Mme le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 22 février 2018  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/02/2018

- Publication ou affichage le 28/02/2018

Valérie GLATARD, Maire.

